

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE
DÉSIGNÉE****M^{me} Hadja LAHBIB****État de préparation, gestion des crises et égalité****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

J'ai consacré une bonne partie de ma vie professionnelle à parcourir le monde, essentiellement les pays en situation de crise ou de guerre (Afghanistan, Moyen-Orient, Congo), pour comprendre, informer en posant les bonnes questions. En 2022, la chance m'a été donnée de contribuer à apporter les réponses et de mettre mon expérience de terrain au profit de la Belgique en tant que ministre des Affaires étrangères et des affaires européennes.

Mon mandat fut pour le moins intense, marqué par la gestion de multiples crises et guerres, en Ukraine, au Moyen-Orient, pour n'en citer que deux et des catastrophes naturelles majeures comme le tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Comme présidente de B-Fast – la structure belge d'intervention rapide pour les crises et catastrophes à l'étranger – j'ai coordonné, en collaboration avec mes collègues du Gouvernement concernés, la fourniture d'aide d'urgence et l'envoi d'experts pour soutenir les populations touchées. J'ai mené la réforme de B-FAST afin de renforcer la structure et la préparer aux défis futurs.

Ces crises ont entraîné un important travail consulaire, afin de soutenir nos citoyens belges et européens, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables.

Ces crises, qu'elles soient climatiques, humanitaires ou sanitaires, sont invariablement amenées à se multiplier dans les années à venir, que ce soit en Europe ou ailleurs.

Si vous m'accordez votre confiance comme commissaire, je contribuerai à protéger les Européens en les préparant davantage à anticiper et prévenir les crises ou à y répondre de manière efficace, tout en projetant nos valeurs dans le reste du monde en soutenant les populations dans le besoin, et ce dans le respect des principes du droit international et du droit international humanitaire.

Préparer l'Union européenne à affronter ensemble les catastrophes naturelles comme celles provoquées par l'homme, les conflits comme les crises, c'est renforcer les valeurs et principes à la base même de notre Union. C'est contribuer à construire un monde plus solidaire et plus juste, une Union qui protège ses citoyens et leur offre les mêmes droits, les mêmes possibilités.

Toute ma vie, j'ai lutté contre les préjugés, pour en avoir été victime moi-même parfois, je sais à quel point les discriminations sont parfois inconscientes et sournoises. Aborder toutes les discriminations de façon transversale et en impliquant tous les secteurs est à mes yeux la meilleure façon de lutter contre les inégalités.

Personne n'est plus convaincu que moi qu'une société libre de toute discrimination est l'unique socle qui permettrait à chacune et à chacun, peu importe son origine ou son statut, de s'émanciper, de vivre librement, et d'exprimer son plein potentiel. Durant chacune de mes missions à travers le monde, j'ai toujours tenu à collaborer avec des organisations de la société civile pour promouvoir l'égalité et le droit de chacune et de chacun à être soi-même.

En tant que ministre des Affaires étrangères, je suis fière d'avoir notamment pu soutenir des femmes afghanes dans leur quête de liberté, et d'avoir contribué à mettre en lumière les droits des LGBTIQ dans des pays où les marches des fiertés sont encore interdites.

Cet engagement se poursuivra durant mon mandat en tant que commissaire chargée de l'égalité. Je dirigerai, avec l'ensemble de mes collègues du collège, les travaux sur l'intégration des questions d'égalité et de genre dans les politiques, la législation et les programmes de financement de l'UE. Je donnerai l'exemple et je veillerai à l'intégration des questions d'égalité et de la dimension de genre dans le domaine de la gestion des crises et de la préparation à celles-ci, afin de renforcer l'efficacité et l'inclusivité des réponses aux crises.

Enfin, durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, j'ai mis un point d'honneur à travailler en bonne intelligence avec tous les niveaux de pouvoir et en considérant l'ensemble des sensibilités comme une force de notre Union. La Belgique a assumé pleinement le rôle d'«honest broker». Cela nous a permis de boucler une septantaine de dossiers législatifs en collaboration avec tous les acteurs impliqués, dont le Parlement européen.

Je suis convaincue que mon parcours et mes compétences me permettront de contribuer à l'intérêt général européen et de construire ensemble une Europe apte à répondre aux crises rapidement et efficacement. À faire tomber les barrières et combattre les inégalités qui s'imposent encore à nos concitoyens.

Tout au long de ma carrière, j'ai mis l'accent sur le dialogue avec les jeunes, étant donné que les politiques que nous élaborons aujourd'hui et les décisions que nous prenons auront une incidence sur leur avenir. Par conséquent, j'ai l'intention de donner la priorité aux dialogues avec les citoyens et les parties prenantes et d'échanger activement avec les jeunes dans le cadre des dialogues annuels sur la politique en faveur de la jeunesse, dont j'aurai le plaisir d'organiser la première édition au cours des 100 premiers jours de mon mandat.

Je confirme mon engagement à respecter pleinement l'article 17, paragraphe 3, TUE et les articles 245 et 339 TFUE. Je m'engage à informer la présidente de la Commission de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles et je m'engage à n'accepter aucune orientation ni instruction de la part d'aucune partie extérieure.

Ma déclaration d'intérêts prévue par le code de conduite des commissaires est complète et accessible au public, et sera mise à jour au besoin. À cet égard, je m'engage également à respecter les obligations de transparence, telles qu'énoncées dans le code de conduite, en ce qui concerne les réunions avec les organisations ou les personnes agissant en qualité d'indépendants qui sont enregistrés dans le registre de transparence.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Si ma désignation en tant que commissaire chargée de l'état de préparation et de la gestion des crises ainsi que de l'égalité est confirmée, j'assumerai l'entière responsabilité politique de la mission qui m'a été confiée dans ma lettre de mission et conformément aux orientations politiques de la présidente élue. Ce portefeuille entre en résonance profonde avec mes valeurs personnelles, et je suis déterminé à assumer ces responsabilités avec dévouement, ce qui implique également de dialoguer pleinement avec vous/le Parlement de manière transparente.

Je considère le Parlement européen comme un partenaire essentiel et j'estime que mon rôle s'inscrit dans le cadre d'un dialogue permanent et transparent avec vous, Mesdames et Messieurs les députés. Si ma désignation est confirmée, j'aurai pour priorité de tenir le Parlement régulièrement informé de mes activités législatives et de participer à des discussions ainsi que de répondre aux questions de suivi concernant les politiques relevant de ma compétence. Je suis convaincue que le contrôle parlementaire est essentiel pour garantir l'obligation de rendre des comptes ainsi que la légitimité, et je suis fermement déterminée à respecter ce principe.

Conformément aux orientations politiques de la présidente élue, je participerai activement aux sessions plénières et aux réunions des commissions, ainsi qu'à des entretiens plus informels. J'assurerai un flux cohérent d'informations aux présidents des commissions parlementaires concernées, en favorisant une relation fondée sur la collaboration afin de garantir un contrôle et une contribution efficaces. J'associerai étroitement les commissions parlementaires à l'ensemble des évolutions majeures dans les domaines relevant de ma responsabilité. Je travaillerai également en étroite collaboration avec le Parlement européen pour assurer le suivi en temps utile de ses résolutions au titre de l'article 225 TFUE.

La Commission sortante a déjà élaboré de nombreuses initiatives législatives et non législatives et, si ma désignation est confirmée, je souhaite me concentrer sur leur mise en œuvre au cours de mon mandat. Je suis convaincue que le Parlement peut réellement contribuer à faire en sorte que les citoyens et les entreprises bénéficient des avantages des politiques et de la législation de l'Union dans la pratique.

Si ma désignation en tant que commissaire chargée de l'état de préparation et de la gestion des crises est confirmée, mon rôle consistera notamment à renforcer la capacité de l'UE à réagir efficacement et en temps utile aux crises. J'ai l'intention de développer une approche «tous risques» et englobant l'ensemble de la société, en collaboration avec les commissions concernées et les députés au Parlement européen, afin d'atteindre l'objectif d'une véritable union de la préparation.

En outre, j'accorde une grande valeur au principe de la prise de décision collective au sein du collège des commissaires et je suis fermement convaincue que nous pouvons amplifier la présence et l'influence de l'UE sur la scène mondiale, non seulement en ce qui concerne la gestion des crises et la préparation et la réaction à celles-ci, mais aussi la promotion de l'égalité et des principes humanitaires dans le monde entier, en mettant fortement l'accent sur les sociétés fragiles, conformément à mon portefeuille.

La coopération interinstitutionnelle est essentielle au bon fonctionnement du système de l'UE, ainsi qu'à l'efficacité et à la légitimité de ses processus décisionnels. Mon approche sera fondée sur les principes d'ouverture, de confiance mutuelle et d'échanges réguliers d'informations, qui me serviront de fondement dans le cadre de mes travaux avec les autres institutions de l'UE pour garantir un partenariat efficace au service des citoyens européens.

Je reconnais l'importance cruciale de la transparence dans le processus législatif de l'UE et je respecterai pleinement les normes très élevées de la Commission en matière de réunions avec les représentants d'intérêts. Par conséquent, nous publierons régulièrement des informations sur ces réunions et veillerons à ce que tant le Parlement que nos citoyens soient dûment informés.

Questions de la commission du développement

3. Déficit de financement de l'action humanitaire

Quelles actions spécifiques comptez-vous mener pour réduire le déficit de financement croissant de l'action humanitaire, notamment au moyen des budgets annuels et pluriannuels de l'Union et de la coordination stratégique avec les États membres, afin de mettre en œuvre les conclusions du Conseil sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire, en particulier en ce qui concerne la proposition de modèles innovants de financement de l'aide humanitaire et la mise en place d'une «responsabilité plus équitable entre les donateurs», dont les donateurs émergents et potentiels et les partenaires partageant les mêmes valeurs? Comment comptez-vous concrètement «définir une approche plus stratégique de l'acheminement de l'aide humanitaire» et que signifie concrètement le fait «d'encourager les approches concertées et les économies»? Compte tenu des principes humanitaires, quelles mesures comptez-vous prendre pour que le budget de l'aide humanitaire de l'Union soit protégé contre les réaffectations de crédits en faveur d'objectifs politiques ou économiques et un cadre sera-t-il mis en place pour surveiller l'efficacité des crédits affectés à l'aide humanitaire et l'obligation de rendre compte de la réalisation des résultats recherchés? Que comptez-vous faire pour augmenter la part de l'aide humanitaire parvenant le plus directement possible aux acteurs locaux?

Le nombre de personnes dans le besoin ne cesse d'augmenter. Pour lutter contre ce phénomène, il est nécessaire de déployer des efforts collectifs à différents niveaux, comme l'indique la communication de 2021 intitulée «L'action humanitaire de l'UE: nouveaux défis, mêmes principes», qui propose une série d'actions visant à combler le déficit de financement de l'action humanitaire, notamment en élargissant la base de ressources, en favorisant un environnement plus propice aux partenaires humanitaires, en s'attaquant aux causes profondes des crises, en réduisant les besoins humanitaires et en stimulant l'acheminement efficace et efficient de l'aide humanitaire dans le cadre d'une approche «Équipe Europe».

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je serai pour vous une défenseuse indéfectible de la cause de l'action humanitaire de l'UE, et je suis certaine de pouvoir compter sur le soutien continu du Parlement européen et du Conseil tout au long de mon mandat. Les donateurs de premier plan devraient montrer l'exemple et ne laisser personne de côté. Je peux vous assurer que, chaque fois que la situation humanitaire l'exigera, je m'attacherai à utiliser pleinement l'ensemble des ressources disponibles. Je renforcerai les outils d'intervention humanitaire d'urgence de l'UE afin de faire en sorte que nous disposions du bon type de moyens, de connaissances et d'expertise pour nous adapter aux nouvelles réalités.

J'encouragerai également les États membres à respecter l'objectif volontaire consistant à consacrer 0,07 % du revenu national brut (soit 10 % de l'aide publique au développement) à l'aide humanitaire. Parmi les États membres de l'UE, le niveau des contributions varie considérablement, ce qui affaiblit de facto l'incidence de l'aide humanitaire de l'Europe ainsi que son action en faveur d'une augmentation des contributions des pays tiers. Je suis déterminée à suivre les progrès accomplis par les États membres à cet égard et je tiendrai des discussions régulières au niveau politique afin d'assurer la coordination stratégique au niveau de l'UE et au niveau mondial (par exemple dans le cadre du Forum humanitaire européen).

Sur cette question centrale, je coopérerai avec vous, qui constituez la branche parlementaire de l'autorité budgétaire. Je compterai également sur nos efforts conjoints de sensibilisation pour convaincre les gouvernements et les parlements nationaux de financer l'action humanitaire en fonction des besoins.

Nous devons œuvrer en faveur d'une base internationale plus large de donateurs. Je suis convaincue que notre action de sensibilisation soutenue et commune, en particulier auprès du G20 et d'autres partenaires internationaux, permettra d'atteindre cet objectif.

Au-delà des donateurs publics, je m'emploierai à impliquer le secteur privé de manière plus efficace. J'entends non seulement étudier comment ils pourraient contribuer au financement de l'action humanitaire, mais aussi renforcer la réputation des entreprises de l'UE en tant que championnes de la responsabilité sociale des entreprises.

Outre le financement de l'action humanitaire, il est tout aussi important d'œuvrer à la réduction des besoins humanitaires (par exemple en favorisant un meilleur respect du droit international humanitaire, en intensifiant la préparation aux catastrophes et les mesures d'anticipation ainsi qu'en renforçant la résilience des pays fragiles) que d'accroître l'efficacité et l'efficacé de notre aide.

Dans cet esprit, et conformément à ma lettre de mission, je définirai une approche plus stratégique de l'acheminement de l'aide humanitaire. Par exemple, j'encouragerai les partenaires humanitaires à acquérir conjointement des équipements de secours, à favoriser la préparation et l'optimisation des stocks, à mettre en commun des solutions de transport, à partager leur expertise et à utiliser des outils numériques communs. La passation conjointe de marchés réduira les prix élevés induits par la concurrence pour des ressources limitées. Le partage d'informations sur les stocks permettra de faire en sorte que les équipements appropriés soient au bon endroit en amont d'une crise spécifique. La mise en commun de solutions de transport permettra de réduire les coûts de transport et les retards dans la livraison des équipements. Pour verdir la réponse humanitaire, il pourrait être question d'utiliser des équipements recyclés et des systèmes appropriés de gestion des déchets. Voilà comment une approche stratégique de l'acheminement de l'aide humanitaire et de la logistique peut permettre de réaliser des économies, de mieux cibler les bénéficiaires et de garantir l'efficacité de la gestion budgétaire.

En outre, sur la base des travaux réalisés jusqu'à présent, je continuerai à renforcer les outils de réponse humanitaire d'urgence de l'UE afin de combler les lacunes opérationnelles et de faciliter l'acheminement rapide de l'aide à destination des personnes dans le besoin.

Il est important de noter que, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je veillerai à ce que le financement de l'action humanitaire de l'UE continue d'être alloué conformément aux principes humanitaires et en fonction des besoins, selon une méthodologie solide fondée sur des données probantes. Un budget de l'UE

moderne et renforcé devrait davantage cibler les domaines où l'action de l'UE est la plus nécessaire, et être utilisé de manière flexible. Sous ma direction, l'aide aux personnes dans le besoin sera la seule boussole de l'aide humanitaire de l'UE. Il demeurera essentiel d'assurer un suivi et de procéder à des évaluations pour garantir l'obligation de rendre des comptes ainsi que l'efficacité et l'efficacités des interventions humanitaires de l'UE.

Compte tenu de l'importance d'un financement de qualité pour garantir l'efficacité et l'efficacités de l'action humanitaire, un budget de l'UE plus ciblé et renforcé nous aidera à répondre aux besoins humanitaires et à assurer la continuité opérationnelle en cas de crise prolongée.

Enfin, conformément aux engagements pris par l'UE dans le cadre du «grand compromis», je continuerai à soutenir le programme de localisation. En étroite coopération avec nos partenaires chargés de la mise en œuvre (y compris les Nations unies, les organisations internationales et les ONG) et conformément au cadre juridique existant, je continuerai à œuvrer à l'augmentation de la part du financement humanitaire de l'UE acheminé le plus directement possible vers les organisations locales, par exemple en soutenant le financement groupé par pays. Je soutiendrai également systématiquement le renforcement des capacités des partenaires locaux et encouragerai leur inclusion et leur participation tout au long du cycle humanitaire, depuis la préparation aux catastrophes et des mesures d'anticipation, en passant par l'évaluation des besoins, la hiérarchisation des priorités et la conception de la phase de réaction jusqu'au partage des connaissances et à la participation aux mécanismes de coordination, comme l'indiquent les récentes orientations de la Commission relatives à des partenariats équitables avec les intervenants locaux dans les situations de crise humanitaire.

4. Lien entre aide humanitaire, développement et paix

Comment vous emploierez-vous à renforcer la coordination, la collaboration et la cohérence entre les actions de développement, l'action humanitaire et les actions de consolidation de la paix menées par l'Union européenne, notamment entre tous les acteurs de l'Union, ainsi qu'à collaborer avec les collectivités locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes pour définir des stratégies qui tiennent compte du lien entre aide humanitaire, développement et paix? Dans le cadre d'une «approche intégrée de la fragilité à l'échelle de la Commission», comptez-vous définir, avec le commissaire aux partenariats internationaux et l'ensemble des services compétents de la Commission, des orientations stratégiques et des mécanismes concrets pour que les actions de développement contribuent à la fois à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et à renforcer la résilience des collectivités afin de parvenir à des résultats durables que l'action humanitaire seule ne permet pas d'atteindre, et comment comptez-vous mesurer l'efficacité de ces actions? Sur ce point, vous engagez-vous à encourager les investissements dans les mesures d'anticipation et à collaborer avec le commissaire aux partenariats internationaux pour définir une politique européenne commune de résilience au changement climatique axée notamment sur les situations de fragilité et de conflit?

Compte tenu de l'ampleur du portefeuille qui vous a été confié et de la multiplication des crises humanitaires, comment comptez-vous faire en sorte qu'une attention suffisante soit accordée à la dimension extérieure de l'aide humanitaire et de la diplomatie humanitaire, et notamment aux crises oubliées? Quelles mesures comptez-vous prendre pour encourager l'application et le respect du droit international humanitaire?

Les défis, en particulier dans le contexte des crises de longue durée, sont trop importants pour que les acteurs humanitaires puissent les relever seuls. Il est essentiel de sauver des vies, mais l'UE doit également contribuer à la résolution des conflits, à la lutte contre les tensions politiques, à la reconstruction de la cohésion sociale, à la réduction des risques environnementaux ainsi qu'au renforcement de la résilience et de la sécurité.

Dans les crises complexes d'aujourd'hui, les actions de prévention, de secours et d'aide à la reconstruction ne suivent pas une séquence linéaire stricte et doivent souvent être entreprises simultanément. À cette fin, chacun doit s'engager à répondre aux besoins humanitaires, de manière cohérente et collaborative, à générer suffisamment de fonds et à remédier à la vulnérabilité, mais aussi à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits et à ouvrir la voie à la stabilité et à des solutions durables.

Il est également essentiel de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience et la prévention des conflits. Cela apporte des avantages considérables aux populations en limitant les incidences d'une crise lorsque celle-ci éclate, en encourageant les efforts de consolidation de la paix et la transition au développement une fois la crise terminée. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place des approches communes pour évaluer la vulnérabilité et les besoins.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'œuvrerai à une approche intégrée de la fragilité à l'échelle de la Commission, notamment au moyen d'une analyse et d'une stratégie de réponse communes. En travaillant en étroite collaboration avec la haute représentante/vice-présidente et le commissaire chargé des partenariats internationaux, entre autres, nous pouvons assurer une réaction rapide aux crises humanitaires, contribuer à la gestion efficace des partenariats internationaux et nous attaquer aux causes profondes de la fragilité et des conflits afin de réduire les besoins humanitaires. Cette stratégie garantira la cohérence entre l'élaboration des politiques mondiales, l'engagement régional et les réponses par pays. Je plaiderai en faveur d'une réaction rapide et efficace de l'UE aux crises en mobilisant tous les instruments disponibles et en alignant les politiques pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à court terme et aux actions à long terme, ainsi qu'en assurant la coordination avec les États membres de l'UE. Bien entendu, nous devons garantir l'obligation de rendre compte de nos actions et assurer un suivi des progrès accomplis. Le cadre de fragilité devrait donc également inclure un mécanisme de suivi, afin d'évaluer régulièrement notre engagement et de proposer des ajustements, s'ils s'avèrent nécessaires. À cette fin, j'ai l'intention de dialoguer activement avec des collègues d'autres services et institutions de l'UE (SEAE, Conseil et Parlement européen).

Je m'emploierai à stimuler les investissements dans la préparation aux catastrophes et les mesures d'anticipation ainsi qu'à collaborer avec les services compétents de la Commission en vue de mettre en œuvre le plan d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience au changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les contextes de fragilité et de conflit. Il s'agira notamment de trouver des moyens de mieux coopérer pour accroître nos investissements collectifs dans la préparation aux catastrophes et les mesures d'anticipation de manière cohérente et coordonnée, et de rendre nos investissements résilients face au changement climatique, tout en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables.

Je continuerai également à soutenir les efforts déployés par les Nations unies en vue de la mise en œuvre du lien entre aide humanitaire, développement et paix au niveau du système afin d'avoir une incidence allant au-delà du financement de l'UE.

Soyez assurés que l'ampleur du portefeuille pour lequel j'ai été désignée est source de fierté et me donne l'occasion de me concentrer sur la création de synergies entre les différents axes de travail, au cœur desquels se trouvent l'esprit et la valeur de la solidarité. L'aide humanitaire restera une priorité essentielle pour moi tout au long de mon mandat, ne serait-ce qu'en raison de la situation humanitaire mondiale désastreuse.

Du point de vue de la commissaire chargée de l'aide humanitaire, les «crises oubliées» n'existent pas. Dans cet esprit, je m'efforcerai de consacrer un minimum de 15 % du budget initial de l'aide humanitaire à des crises qui n'attirent pas l'attention à l'échelle mondiale. Négliger les besoins immédiats résultant de ces crises aggraverait les souffrances et porterait atteinte à la dignité humaine. En maintenant cet engagement et en le défendant, j'espère que davantage de donateurs suivront l'exemple de l'UE.

Le droit international humanitaire (DIH) reste plus pertinent que jamais et constitue une protection essentielle pour les civils touchés par des conflits armés. Malheureusement, ces dernières années, les violations du DIH sont devenues la règle plutôt que l'exception, entraînant des conséquences critiques pour les populations et les infrastructures civiles, en empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes dans le besoin et en provoquant le décès d'un nombre croissant de travailleurs humanitaires. C'est pourquoi je pense que nous devons redoubler d'efforts et unir nos forces pour favoriser le respect du DIH. Cela est également essentiel pour préserver un ordre international fondé sur des règles et contribuer à répondre aux besoins humanitaires croissants.

J'œuvrerai à ériger le respect du DIH au rang de priorité politique, afin que nous puissions tirer pleinement parti du pouvoir de l'UE et renforcer la diplomatie humanitaire de l'Union ainsi que l'approche «Équipe Europe». À cet égard, j'ai l'intention, conjointement avec la HR/VP, d'élaborer un plan visant à rendre nos interventions plus efficaces, en mettant l'accent sur le DIH, la protection des civils dans les conflits et l'accès de l'aide humanitaire. L'UE et ses États membres doivent davantage faire entendre leur voix. Soyez assurés que je m'exprimerai avec fermeté contre les violations du DIH, où qu'elles se produisent, et que je soutiendrai les mesures qui favorisent leur prévention. Je suis déterminée à promouvoir le DIH, conjointement avec les États membres de l'UE, par l'intermédiaire de missions diplomatiques et de manifestations de haut niveau au sein des enceintes multilatérales et du Forum humanitaire européen. Je suis également déterminée à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur les questions de prévention ainsi que sur la promotion du respect du DIH. Au cours de mon mandat, je soutiendrai des mesures qui renforcent le suivi du DIH et encouragent des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes.

Ce n'est pas la première fois que l'UE prend part à la diplomatie humanitaire. Nous fournissons déjà de nombreux efforts de sensibilisation et de diplomatie visant à garantir l'accès de l'aide humanitaire aux zones de conflit et à prévenir les violations du DIH, telles que l'utilisation de la faim comme arme de guerre ou la protection des travailleurs humanitaires et des professionnels de la santé contre les attaques. Toutefois, l'émergence de nouveaux défis exige des approches plus fortes et plus concertées. Je souhaiterais parvenir à une approche plus systématique et coordonnée à laquelle prendraient part tous les acteurs concernés de l'UE. Je me réjouis donc à la perspective de collaborer avec les États membres et le Parlement européen pour garantir une approche «Équipe Europe» ferme sur une question si essentielle pour la vie de tant de personnes.

5. Insécurité alimentaire et malnutrition

Comment comptez-vous renforcer les mécanismes de réaction d'urgence de l'Union pour lutter contre la faim et la malnutrition et contre les conséquences du changement climatique? En particulier, compte tenu des conséquences dévastatrices de la guerre menée par la Russie en Ukraine sur les exportations de céréales, comment vous efforcerez-vous de garantir la poursuite de ces exportations vers les pays en développement afin d'éviter d'aggraver l'insécurité alimentaire dans le monde? Au-delà des interventions d'urgence immédiate, quelles solutions à long terme proposez-vous pour éradiquer les causes premières de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cadre des politiques globales de développement et en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux? En particulier, comment comptez-vous collaborer avec le SEAE et les États membres pour intensifier l'action menée par l'Union pour anticiper le changement climatique et empêcher la faim provoquée par les conflits ainsi que pour renforcer l'obligation de rendre des comptes dans les cas où la faim est utilisée comme arme de guerre?

L'UE est l'un des principaux donateurs humanitaires, et les besoins alimentaires et nutritionnels constituent le premier type de besoins auxquels répond l'aide humanitaire de l'UE. Ne serait-ce qu'au cours des deux dernières années, l'UE a alloué plus de 1,7 milliard d'euros à l'aide alimentaire et nutritionnelle à caractère humanitaire, en mettant l'accent sur les pays qui en ont le plus besoin, en particulier en Afrique subsaharienne.

Mais les besoins ne cessent de croître: l'insécurité alimentaire a considérablement augmenté ces dernières années et se situe à des niveaux record, sous l'effet des conflits et de l'insécurité, des conséquences aggravantes du changement climatique et de la récession économique ainsi que des répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, dans un contexte de pauvreté et d'inégalités grandissantes. Par conséquent, il sera sans doute nécessaire de maintenir des niveaux adéquats d'aide alimentaire et nutritionnelle au cours des années à venir, et je suis déterminée à faire en sorte que l'UE y parvienne. Toutefois, le financement à lui seul n'est pas suffisant. Je suis convaincue que nous devons apporter une aide alimentaire et nutritionnelle plus efficace en améliorant le ciblage et en augmentant le recours à l'aide sous forme d'espèces, car celle-ci est plus digne, moins onéreuse et contribue à la résilience des économies locales. Nous devrions également tirer parti des outils numériques et favoriser les mesures d'anticipation.

Bien entendu, l'aide humanitaire ne peut à elle seule résoudre le problème de la faim. Nous devons adopter une approche transformatrice qui intègre l'action en faveur de la paix, de la prévention et du développement ainsi que les efforts d'urgence à grande échelle pour briser le cycle de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. J'intensifierai mes efforts pour renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec la HR/VP et le commissaire chargé des partenariats internationaux, afin de remédier à la fois aux causes profondes des crises alimentaires et à leurs conséquences. L'aide alimentaire doit être combinée, d'une part, avec des investissements à plus long terme dans la production agricole et alimentaire durable ainsi que dans des systèmes d'alerte précoce visant à atténuer les effets du changement climatique sur la production alimentaire et, d'autre part, avec des efforts diplomatiques importants visant à résoudre les conflits, qui sont l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire.

Dans ce contexte, au niveau de l'UE et comme indiqué dans ma lettre de mission, je collaborerai avec d'autres membres du collège sur une approche intégrée de la fragilité (voir également la question n° 4) pour garantir des investissements adéquats dans la création de systèmes alimentaires résilients au changement climatique, et je continuerai à plaider de manière plus générale, y compris auprès des États membres, pour faire en sorte que ce point reste une priorité dans l'ensemble de l'aide alimentaire de l'UE. Je m'attacherai également à accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de réaction «Équipe Europe» à l'insécurité alimentaire mondiale adoptée en 2022, en œuvrant à la réalisation d'objectifs communs pour les acteurs de l'aide humanitaire et du développement issus aussi bien des services de l'UE que des États membres.

Au-delà des frontières de l'UE, je veillerai à ce que nous continuions à participer aux plateformes et initiatives mondiales en matière de sécurité alimentaire, telles que le réseau mondial contre les crises alimentaires, en vue du respect du droit international humanitaire et de la mise en œuvre intégrale de la résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui condamne l'utilisation de la faim comme arme de guerre. Je continuerai à sensibiliser le public et à plaider en faveur de l'obligation de rendre des comptes dans les situations où la faim est utilisée comme arme de guerre ainsi qu'en faveur du respect du DIH. Ces efforts de plaidoyer consisteront également à collaborer avec la HR/VP et les États membres pour veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour garantir le respect de la législation sur cette question et feront en outre partie de mon approche de la diplomatie humanitaire (voir également la question n° 4).

L'accès de l'aide humanitaire est essentiel, et nous devons veiller à ce que la sécurité alimentaire demeure une priorité. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a considérablement aggravé la crise mondiale de la sécurité alimentaire en faisant s'envoler les prix et en perturbant les marchés. Depuis 2022, les corridors de solidarité de l'UE et le corridor 2023 de la mer Noire en faveur de l'Ukraine sont essentiels pour maintenir la progression des exportations alimentaires ukrainiennes et stabiliser les prix mondiaux. L'UE doit poursuivre ces efforts. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que les denrées alimentaires parviennent à ceux qui en ont le plus besoin, quelle que soit leur provenance. Pour y parvenir, je continuerai à promouvoir l'efficacité de l'aide alimentaire, en utilisant les meilleures approches pour chaque situation.

Pour relever ces défis et veiller à ce que l'aide alimentaire et nutritionnelle à caractère humanitaire de l'UE réponde aux besoins, je compte mettre à jour, au cours des premiers mois de mon mandat, les lignes directrices de l'UE de politique humanitaire en matière d'aide alimentaire.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

6. Comment comptez-vous garantir la disponibilité de ressources suffisantes au sein du CFP actuel et du prochain CFP pour améliorer la gestion des crises et la préparation aux crises? Comment comptez-vous assurer un accès équitable aux ressources financières nécessaires aux régions et collectivités confrontées à des catastrophes naturelles fréquentes telles que les incendies de forêt ou les sécheresses? Quelles mesures concrètes comptez-vous proposer pour renforcer la préparation aux crises, en particulier en vous appuyant sur le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), le centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) et RescEU? Quel est le calendrier concret de ces mesures, et notamment de la révision du MPCU? Prévoyez-vous de constituer davantage de dispositifs permanents de mise en commun de ressources pour répondre aux divers types de catastrophes, à l'image des patrouilles de sauvetage permanentes pour les incendies de forêt? Pouvez-vous nous donner des précisions sur la nature du mécanisme européen de défense civile et sur son interaction avec le MPCU? Comment comptez-vous encourager la collaboration entre les États membres pour améliorer la préparation aux risques et aux urgences de sécurité et de santé?

Compte tenu de la multiplication des conditions météorologiques extrêmes et de l'évolution de la nature des menaces pour la sécurité dans l'UE, il est essentiel que l'Union élabore une approche plus globale et intégrée de la gestion des risques et des crises.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'œuvrerai à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de l'UE pour une union de la préparation, en étroite collaboration avec mes collègues commissaires, en m'appuyant notamment sur le rapport spécial sur la préparation en matière civile et de défense de l'ancien président finlandais M. Niinistö. Je compte présenter cette stratégie au début de mon mandat.

La stratégie de l'UE pour une union de la préparation pourrait suivre une définition large de la «préparation» incluant également les notions de renforcement de la résilience et de gestion des risques de catastrophe, fournissant ainsi une approche stratégique et transsectorielle globale de la gestion des catastrophes et des crises pour les années à venir. Cette stratégie pourrait viser à adopter: 1) une approche «tous risques»: passer d'un mode réactif à un mode plus proactif de gestion des crises au niveau de l'UE; 2) une approche pangouvernementale: suivre une approche plus globale et plus intégrée de la gestion des crises en Europe entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance; et 3) une approche englobant l'ensemble de la société: instaurer davantage une culture de la préparation et de la résilience en Europe.

Le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), son centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) ainsi que ses capacités de rescEU constitueront des éléments importants de cette stratégie globale de l'UE

pour une union de la préparation, étant donné qu'il s'agit d'instruments bien établis, fiables et hautement fonctionnels au service des États membres pour prévenir les catastrophes et les situations d'urgence, s'y préparer et y réagir.

C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie de l'UE pour une union de la préparation, j'envisage d'examiner la nécessité éventuelle d'une révision du MPCU et de ses composantes ERCC et rescEU.

L'ERCC s'est révélé particulièrement efficace pour coordonner la fourniture d'une aide en réponse simultanée à des crises longues, complexes et transsectorielles (par exemple la pandémie COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et le conflit au Moyen-Orient) et aux crises provoquées par le changement climatique (incendies de forêt, inondations ou tempêtes). Si ma désignation au poste commissaire est confirmée, je poursuivrai les travaux pour renforcer l'ERCC dans ce rôle de plateforme de l'UE de coordination des crises et accroître ses capacités à anticiper les crises, à s'y préparer et à y réagir. Il s'agira d'une question prioritaire pour ce qui est du calendrier.

RescEU, la toute première réserve stratégique européenne de capacités de protection civile, est une composante essentielle du MPCU et témoigne de la solidarité de l'UE dans la pratique. Il est essentiel de maintenir cette réserve stratégique et de la renforcer davantage si nécessaire. Dans le même temps, nous devrions maintenir un système solide d'assistance mutuelle entre les États membres, qui comprend désormais la réserve européenne volontaire de protection civile, le soutien à l'expertise entre pairs et d'autres outils de renforcement des capacités.

Ma priorité est de maintenir et de reconstituer les capacités existantes de rescEU. En outre, compte tenu de la multiplication rapide des risques en matière de climat et de sécurité, je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres pour augmenter davantage les capacités de rescEU, par exemple dans les domaines de la lutte contre les incendies de forêt, des équipements énergétiques, des contre-mesures médicales ainsi que des capacités d'évacuation médicale et d'abris. Nous devons également envisager de développer de nouvelles capacités pour faire face aux menaces émergentes au niveau de l'UE. Cela pourrait préparer davantage l'UE à un éventail plus large de scénarios de catastrophes, y compris les défaillances d'infrastructures, les situations de conflit et les menaces hybrides. J'examinerai plus concrètement cette question dans le cadre des travaux sur la stratégie de l'UE pour une union de la préparation.

En outre, la mise en place d'un mécanisme européen de défense civile constituera une dimension essentielle de la stratégie de l'UE pour une union de la préparation. Je considère que cette initiative est l'occasion de combler une lacune importante en ce qui concerne l'engagement des citoyens et des communautés dans le renforcement de leur propre résilience ainsi que leur participation active en matière de coopération civilo-militaire. Nos citoyens, nos organisations non gouvernementales et le secteur privé sont des partenaires essentiels pour renforcer la résilience de nos sociétés. Des discussions sur une définition moderne de la défense civile ont déjà vu le jour dans plusieurs États membres. Je souhaite m'appuyer sur ces réflexions, en collaboration avec les États membres et le Parlement européen, afin de renforcer davantage la résilience de nos sociétés dans l'ensemble de l'Union.

Afin de tirer parti des structures existantes, qui se sont révélées efficaces, et d'éviter une nouvelle fragmentation du système de gestion des crises, la mise en place d'un mécanisme de défense civile sera étroitement liée aux structures existantes, telles que le MPCU et l'ERCC, et les complétera.

En ce qui concerne plus particulièrement la sécurité sanitaire, je travaillerai sous la direction de la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation et en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal afin de renforcer la préparation et la capacité de réaction en matière de santé dans l'UE, notamment au moyen d'une nouvelle stratégie visant à soutenir la disponibilité de contre-mesures médicales contre les menaces pour la santé publique et d'une stratégie plus large de constitution de stocks à l'échelle de l'UE. Nous continuerons également à faciliter la coopération entre les États membres et à les aider à garantir un niveau élevé de préparation au niveau national. Le plan de l'Union contre les crises sanitaires et les pandémies (ci-après le «plan de prévention, de préparation et de réaction de l'Union») devrait être adopté dans les premiers mois de la nouvelle Commission et assurera la coopération entre les États membres en matière de prévention des menaces transfrontières graves pour la santé ainsi que de préparation et, surtout, de réaction à celles-ci. Il fera l'objet de discussions avec les États membres chaque année et sera régulièrement mis à jour pour tenir compte d'un paysage des menaces en constante évolution.

La coopération entre les États membres en ce qui concerne les menaces transfrontières graves pour la santé a lieu par l'intermédiaire du comité de sécurité sanitaire, qui est et restera un élément central de notre cadre de préparation et de réaction en matière de santé. Je soutiendrai les efforts visant à renforcer davantage les outils de préparation aux crises et à les tester régulièrement. Parmi ces outils figurent le système d'alerte précoce et de réaction de l'UE (SAPR), opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour émettre une alerte en cas d'urgence ou de développement de menaces transfrontières graves pour la santé, les laboratoires de référence de l'UE pour la santé publique, qui peuvent apporter un soutien à la détection rapide des menaces biologiques, ainsi que la task force de l'UE dans le domaine de la santé.

Il nous reste encore à élaborer le futur cadre financier pluriannuel et ses instruments. Ce que je souhaite, c'est faire en sorte que nous continuions à élaborer une approche plus robuste de la gestion des crises et de la préparation civile en Europe, en passant d'une posture réactive à une préparation proactive.

7. Votre lettre de mission comporte une série d'ambitions visant à élargir les capacités de gestion des crises. En ce qui concerne en particulier la préparation sanitaire, comment envisagez-vous de surmonter les difficultés de financement face à la réduction récente du budget d'autres programmes tels que «L'UE pour la santé» et Horizon Europe ainsi que les difficultés résultant de la concurrence d'autres priorités politiques, qui ont déjà affecté les actions et les projets à mener par la DG HERA? Compte tenu de cette situation, par quelles actions comptez-vous renforcer la préparation sanitaire et comment envisagez-vous de financer de telles actions à l'avenir? Comptez-vous élargir les capacités d'HERA et, si oui, de quelle manière? Pouvez-vous nous donner des précisions sur la mise en place de la stratégie globale de l'Union en matière de stocks? Comment veillerez-vous à assurer l'équilibre voulu dans les stratégies envisagées en matière de préparation et de stocks pour disposer de réserves suffisantes sans créer de pénuries dans les États membres et d'autres pays, notamment le Sud global?

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, l'UE a soutenu les États membres dans leurs efforts visant à renforcer leur préparation en matière de sécurité sanitaire et la résilience de leur système de santé. Pour relever ce défi, une coordination et un soutien financier sans précédent ont été nécessaires.

Au niveau de l'UE, le programme financier de l'UE le plus important et le plus ambitieux jamais consacré à la santé, intitulé «L'UE pour la santé», a été établi comme pierre angulaire du nouvel élan de la politique de sécurité et de préparation en matière de santé et de l'union européenne de la santé. Une part importante de son budget a été consacrée à la protection des personnes contre les menaces transfrontières graves pour la santé et au renforcement de la préparation sanitaire, notamment à l'amélioration des systèmes nationaux de surveillance (environ 85 millions d'euros) et à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (50 millions d'euros). Les dépenses en faveur des actions de préparation sanitaire et de la résilience globale des systèmes de santé devraient être considérées comme des investissements et non comme un coût tant au niveau national qu'au niveau européen. En outre, des fonds au titre du programme «L'UE pour la santé» ont été mobilisés pour répondre rapidement à d'autres problèmes émergents, y compris les défis sanitaires mondiaux tels que l'épidémie de mpox en Afrique, et pour améliorer les soins de santé prodigués aux personnes déplacées et aux réfugiés ukrainiens.

En matière de financement, tout en respectant les paramètres du cadre financier pluriannuel actuel, j'utiliserai au maximum chaque euro disponible.

En ce qui concerne la préparation et la réaction aux crises, l'HERA est chargé de renforcer la préparation et la réaction en matière de santé dans l'UE, notamment en contribuant à la disponibilité de contre-mesures médicales en cas de besoin. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je travaillerai avec tous les autres membres concernés du collège à l'élaboration d'une stratégie ambitieuse visant à favoriser l'accès aux contre-mesures médicales et leur disponibilité, depuis la détection précoce des menaces jusqu'au développement de nouvelles contre-mesures médicales, à leur production à grande échelle et à leur déploiement rapide dans toute l'Europe et au-delà.

Je considère que cette nouvelle stratégie en matière de contre-mesures médicales est l'occasion d'offrir une approche «de bout en bout», allant de l'évaluation de la menace au soutien de la recherche, à l'augmentation de la production en période de crise et à la constitution de stocks. Dans le cadre des travaux de préparation aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et sur la base d'une stratégie plus large de constitution de stocks, cela permettrait d'exploiter des outils tels que la passation conjointe de marchés. En outre, je m'appuierai sur l'expertise de l'HERA en vue d'élaborer la future stratégie de l'UE pour une union de la préparation, en pleine complémentarité avec les portefeuilles d'autres collègues commissaires. Enfin, les travaux préparatoires de

l'HERA en vue d'un acte législatif sur les médicaments critiques visant à prévenir les pénuries de médicaments critiques seront également très pertinents pour prévenir les crises sanitaires résultant de ces pénuries. Je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal sur ces aspects.

L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 est l'importance du déploiement rapide de fournitures médicales essentielles en temps de crise. La sécurité individuelle passe par la sécurité collective. C'est la raison pour laquelle, en 2020, la première réserve de matériel médical essentiel à l'échelle de l'UE a été créée au titre de rescEU. De nombreuses autres réserves rescEU ont été créées depuis lors. Il est primordial que l'UE et les États membres continuent d'investir de manière à garantir la disponibilité, dans les quantités nécessaires, des contre-mesures médicales appropriées. Toutefois, nous devons rationaliser notre financement en l'orientant vers des priorités stratégiques bien ciblées.

Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec d'autres commissaires pour élaborer une vaste stratégie de l'UE en matière de constitution de stocks. Cette stratégie renforcera encore notre capacité de constitution de stocks au niveau de l'UE et soutiendra la constitution de stocks au niveau national, en intensifiant la planification, la création et la mise en œuvre des stocks, afin de permettre un déploiement rapide de contre-mesures médicales en cas d'urgence de santé publique. J'encouragerai une coordination étroite et minutieuse avec les États membres afin d'éviter l'adoption de solutions non coordonnées en matière d'inventaires stratégiques, qui créeraient des déséquilibres et augmenteraient le risque de pénuries dans les États membres et les pays tiers. Je suis déterminée à renforcer notre mécanisme de gestion des crises et de réaction à celles-ci afin de poursuivre le passage d'une posture réactive à une préparation proactive.

Afin de renforcer la sécurité sanitaire de l'UE, nous devrions également renforcer nos liens avec nos partenaires mondiaux afin de renforcer la sécurité sanitaire mondiale, en utilisant l'approche «Équipe Europe» de l'UE, mise à l'essai pendant la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, pendant la crise de mpox. Je continuerai donc à contribuer, en collaboration avec mes collègues commissaires, au renforcement de l'architecture mondiale de préparation et de réaction aux situations d'urgence sanitaire, qui a également été façonnée dans le cadre des activités menées par l'OMS au moyen de ses règlements sanitaires internationaux et de l'accord prévu sur les pandémies.

8. Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour que des mesures de prévention des catastrophes soient intégrées aux autres domaines d'action de l'Union? Étant donné la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique, quelles sont les possibilités de synergies envisageables entre le MPCU et le futur plan d'adaptation au changement climatique? Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour collaborer avec les États membres confrontés à de graves sécheresses? Comment ferez-vous pour que la préparation et l'adaptation aux risques climatiques soient correctement intégrées également aux politiques de l'Union ayant trait à l'agriculture et à l'alimentation?

L'importance de la prévention des catastrophes augmente du fait des effets et des coûts de plus en plus tangibles du changement climatique. Je m'attacherai au sein de la prochaine Commission à adopter une approche véritablement globale à cet égard, qui, en fin de compte, est également au cœur de la future union de la préparation.

Je soutiendrai la réalisation d'objectifs stratégiques communs en matière de prévention des catastrophes, en particulier dans les secteurs clés. Parmi les initiatives cruciales à cet égard figurent le plan européen d'adaptation au changement climatique, l'initiative pour la résilience dans le domaine de l'eau et la vision pour l'agriculture et l'alimentation.

L'adaptation au changement climatique consiste à mettre en place de manière proactive des mesures qui limitent le potentiel destructeur des risques climatiques accrus. Je soutiendrai donc pleinement, dès la conception, la résilience structurelle de tous les investissements face aux futures catastrophes liées au changement climatique. En outre, j'encouragerai une prévention «intelligente», qui apporte également des avantages économiques et sociaux à nos sociétés et à nos citoyens. Il s'agit notamment, sans s'y limiter, des politiques de l'UE dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Bien entendu, je m'efforcerai de faire en sorte que les mécanismes de solidarité prévus dans le cadre du MPCU répondent également aux menaces climatiques.

Nous avons tous assisté à la fois aux récentes inondations dramatiques en Europe centrale, aux incendies et aux sécheresses de plus en plus sévères dans le sud de l'Europe, qui ont démontré une fois de plus le rôle crucial du cycle de l'eau dans la gestion des risques de catastrophes ainsi que la nécessité urgente de renforcer la prévention pour faire face aux risques liés à l'eau. Je serai prête à soutenir les travaux sur la stratégie européenne de résilience

pour l'eau, dans le cadre de laquelle une approche de préparation sera nécessaire. De même, je collaborerai avec mes collègues commissaires pour favoriser l'adaptation au changement climatique et contribuerai aux travaux sur le plan d'adaptation au changement climatique. Je chercherai également à faire entendre que la durabilité de notre secteur agricole et alimentaire inclut des aspects de résilience face aux catastrophes.

Questions de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

9. Préparation aux crises

L'une des priorités de votre portefeuille sera la préparation aux crises et la gestion des crises. Elle s'inscrit dans le contexte de menaces émergentes et d'attaques hybrides ayant à la fois une dimension intérieure et une dimension extérieure qui mettent en péril non seulement le fonctionnement de nos infrastructures critiques et de nos services publics de base, mais aussi la sécurité et le bien-être de nos citoyens ainsi que la stabilité de notre économie et notre prospérité. À cet égard, vous serez chargée de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de l'Union pour la préparation aux crises devant déboucher ensuite sur un éventuel texte législatif de l'Union en la matière. Quelles mesures comptez-vous prendre pour élaborer cette stratégie? Tout en respectant les compétences nationales, comment ferez-vous pour que les divers niveaux d'administration, le secteur privé et la société civile soient pleinement associés à cette stratégie? Et comment comptez-vous encourager une culture de la préparation aux crises au niveau de l'Union dans le cadre de notre débat public?

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'œuvrerai à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de l'UE pour une union de la préparation, en étroite collaboration avec mes collègues commissaires, la HR/VP et les États membres. Je m'appuierai notamment sur le rapport spécial sur la préparation en matière civile et de défense de l'ancien président finlandais M. Niinistö.

Compte tenu de la nouvelle réalité de l'Europe en matière de gestion des crises, caractérisée par des menaces nouvelles et croissantes pour la sécurité intérieure et extérieure et des effets de plus en plus marqués du changement climatique, une stratégie de l'UE pour une union de la préparation constitue un outil essentiel pour élaborer une vision commune de la préparation efficace de nos sociétés, de nos citoyens et de nos infrastructures critiques, car il s'agit là d'une condition essentielle pour préserver notre stabilité et notre prospérité économiques.

La stratégie de l'UE pour une union de la préparation reconnaîtra l'importance du marché unique, qui contribue de manière significative au PIB de l'UE et concerne près de 450 millions de citoyens. Les crises récentes ont montré à quel point le marché unique peut être vulnérable en cas de perturbations et dans quelle mesure l'économie européenne dépend de son bon fonctionnement. Le règlement sur les situations d'urgence et la résilience du marché intérieur (SURMI), officiellement signé en octobre 2024, servira de base au bon fonctionnement du marché unique en période de crise et garantira la libre circulation des biens, des services et des personnes. Ce règlement prévoira des exercices conjoints avec les États membres dans le cadre de simulations de crise à grande échelle, garantissant la préparation à des scénarios susceptibles de perturber le marché unique. Le comité d'urgence et de résilience pour le marché intérieur, chargé de la gouvernance et de la surveillance stratégique, facilitera la coopération entre les États membres, la Commission et le Parlement européen. En outre, les parties prenantes du secteur, y compris les PME, peuvent participer aux discussions et ainsi faire en sorte que les entreprises puissent à la fois contribuer aux mesures de préparation et en bénéficier.

La stratégie de l'UE pour une union de la préparation suivra une définition large de la «préparation» incluant également les notions de renforcement de la résilience et de gestion des risques de catastrophe, fournissant ainsi une approche stratégique globale de la gestion des catastrophes et des crises pour les années à venir. Cette stratégie pourrait se concentrer sur une approche intégrée et «tous risques», une approche pangouvernementale et une approche englobant l'ensemble de la société.

1. une approche intégrée et «tous risques»: *passer à un mode plus proactif de gestion des crises au niveau de l'UE*, étant donné que les catastrophes et les crises sont de plus en plus complexes, surviennent simultanément, s'exacerbent mutuellement et se répercutent sur différents secteurs et niveaux d'administration. Afin de mieux comprendre et anticiper ces catastrophes et crises à l'avenir, je veillerai au renforcement des capacités dans les domaines de la prospective stratégique, de l'anticipation, de l'analyse des risques, de l'alerte précoce, de la détection et de l'étude. En outre, je collaborerai avec mes collègues du collège afin d'intégrer davantage la gestion et la prévention des risques ainsi que l'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs

- clés de la société et de l'économie européennes. Les États membres et les autorités locales doivent mieux utiliser les fonds régionaux et de cohésion existants afin d'accroître leur niveau de préparation;
2. une approche pangouvernementale: *suivre une approche plus globale et plus intégrée de la gestion des crises en Europe entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance*, étant donné que, en cas de catastrophe ou de crise complexe, différentes composantes du gouvernement, allant du niveau régional aux niveaux national et de l'UE, doivent collaborer de manière fluide pour la protection des citoyens. J'examinerai également s'il est nécessaire d'adopter un acte législatif de l'UE sur l'union de la préparation susceptible de soutenir l'établissement de normes et de lignes directrices communes et d'aligner les efforts de l'UE et des États membres de la manière la plus efficiente possible.
 3. une approche englobant l'ensemble de la société: *instaurer davantage une culture de la préparation et de la résilience en Europe*, étant donné que la préparation collective n'est possible qu'au moyen de la participation active de l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé, l'industrie et les entreprises, la communauté scientifique et, surtout, l'ensemble des populations locales et des citoyens.

Une approche globale de la préparation de l'UE est dans notre intérêt commun en ces temps de polycrise. Je travaillerai sans relâche et en étroite collaboration avec les États membres afin de les aider à renforcer leurs politiques et opérations nationales de gestion des crises et d'obtenir leur aide pour les travaux nécessaires au niveau de l'UE.

10. Législation anti-discrimination et autres textes législatifs sur l'égalité

Comment comptez-vous remédier aux lacunes de la législation de l'Union en vigueur en matière de lutte contre la discrimination, assurer l'application effective de la législation de l'Union en matière de lutte contre le racisme et la discrimination et renforcer les droits des personnes appartenant à des minorités? Comment comptez-vous surmonter le blocage politique au Conseil à propos de la directive horizontale anti-discrimination et que comptez-vous faire de la proposition actuelle, compte tenu de la position du Parlement européen? ? Comment comptez-vous débloquer la proposition d'extension de la liste des infractions de l'Union aux discours de haine et aux crimes de haine et quelles mesures supplémentaires comptez-vous prendre pour lutter contre ces infractions? Comment comptez-vous surveiller la mise en œuvre de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique par rapport à la convention d'Istanbul? Comptez-vous revoir le champ d'application de la directive pour y inclure une définition du viol fondée sur le consentement? Êtes-vous favorable à l'extension de la liste actuelle des infractions pénales de l'Union au sens de l'article 83 du traité FUE pour y inclure la «violence fondée sur le genre» et quelles autres actions envisagez-vous pour lutter contre cette violence, et notamment la cyberviolence fondée sur le genre? Quelle est votre stratégie contre le cyberharcèlement et, s'agissant des menaces en ligne, comment comptez-vous aborder la protection des enfants et des autres groupes vulnérables en ligne, notamment en ce qui concerne les interfaces truquées, les éléments trompeurs et la conception addictive ainsi que les contenus créés par l'IA?

Comment comptez-vous collaborer avec les autres commissaires dans ce domaine, et notamment avec le commissaire aux affaires intérieures et le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit?

Des progrès importants ont été accomplis ces dernières années pour renforcer le cadre juridique global de l'UE en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination. L'adoption de la directive sur l'égalité de traitement comblerait néanmoins une lacune importante qui subsiste dans la législation de l'UE en matière de lutte contre la discrimination, en protégeant tous les citoyens de nos sociétés, au-delà du domaine de l'emploi déjà couvert par le droit de l'UE, contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Je suis fermement déterminée à faire en sorte que les négociations sur cette proposition d'ensemble restent une priorité pour le prochain mandat, en comptant sur le soutien continu du Parlement européen. Au sein du Conseil, les progrès accomplis récemment sous la présidence belge ont créé des conditions très favorables pour aller de l'avant. Je coopérerai étroitement avec les présidences suivantes, et je mettrai tout en œuvre pour soutenir les travaux au sein du Conseil en vue de parvenir à l'unanimité requise.

Il demeure difficile de mettre en œuvre et d'appliquer de manière effective les règles en matière d'égalité. Les orientations politiques indiquent clairement que la mise en œuvre devrait être une priorité majeure, et dans le domaine de l'égalité en particulier, c'est l'incidence de nos règles sur les individus qui compte. Ainsi, si ma désignation est confirmée, je profiterai des dialogues sur la mise en œuvre avec les parties prenantes prévus dans les orientations politiques pour discuter des progrès accomplis et recenser les problèmes concrets de mise en œuvre sur le terrain: je me réjouis à la perspective de discuter des résultats au Parlement européen afin que nous puissions travailler ensemble sur des solutions. Je soutiendrai également les États membres dans la mise en œuvre des

nouveaux actes législatifs, au moyen d'ateliers et d'orientations susceptibles d'aider les autorités nationales et les parties prenantes, telles que les partenaires sociaux, à appliquer les règles sur le terrain. Il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques et nous devons encourager celles-ci. Je suivrai de près la mise en œuvre des deux nouvelles directives renforçant les organismes nationaux pour l'égalité de traitement qui aident les victimes de discrimination.

À l'occasion du prochain rapport, prévu pour 2026, sur la directive relative à l'égalité raciale et la directive sur l'égalité en matière d'emploi et de travail, je proposerai de mettre en particulier l'accent sur les sanctions dans les affaires de discrimination. J'assurerai un suivi avec les États membres afin de veiller à la bonne application des règles. Enfin, j'utiliserai tous les pouvoirs conférés à la Commission pour assurer la mise en œuvre correcte de l'acquis ainsi que l'application des arrêts pertinents de la Cour de justice. Par exemple, en ce qui concerne l'égalité des personnes LGBTIQ, je soutiendrai pleinement le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit afin de garantir l'application des décisions de justice relatives à la reconnaissance, entre États membres, des mariages de couples de même sexe et des liens de filiation pour ces couples, aux fins de la libre circulation.

De même, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je soutiendrai le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit en ce qui concerne l'inscription des discours et des crimes de haine sur la liste des «infractions pénales de l'UE» figurant à l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin d'encourager le Conseil, statuant à l'unanimité, à adopter la décision du Conseil exigée. Dans une perspective particulièrement axée sur l'égalité, je veillerai à ce que les actions visant à lutter contre les discours et les crimes de haine occupent une place de premier plan dans les stratégies relevant de l'Union de l'égalité pour l'après 2025 en ce qui concerne l'égalité de genre, la lutte contre le racisme et l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ. Je m'efforcerai également de lutter contre les discours et les crimes de haine ciblant les Roms et les personnes handicapées. En outre, je travaillerai également en étroite collaboration avec le commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration afin d'assurer une coordination efficace entre les stratégies relevant de l'Union pour l'égalité et les travaux de lutte contre l'antisémitisme et de soutien de la vie juive ainsi que de lutte contre la haine antimusulmane.

La violence fondée sur le genre demeure une réalité terrifiante pour beaucoup trop de personnes dans l'UE et ne devrait pas avoir sa place dans nos sociétés. Ces dernières années, l'UE a accompli des progrès pour prévenir cette violence, protéger les victimes et punir les auteurs d'infractions, notamment en adoptant la directive visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et en adhérant à la convention d'Istanbul. Il sera essentiel de mettre intégralement en œuvre cette directive, qui exige la criminalisation, entre autres, des discours de haine fondés sur le genre en ligne et qui établit des mesures relatives à la prévention de ce phénomène, à la protection et au soutien des victimes ainsi qu'à leur accès à la justice. Je soutiendrai les États membres dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de violence fondée sur le genre en général, et en ce qui concerne le rôle du consentement dans les relations sexuelles en particulier.

En ce qui concerne le crime de viol, je regrette qu'une définition du viol fondée sur un manque de consentement au niveau de l'UE n'ait pas pu faire l'objet d'un accord dans le cadre de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les données empiriques et les affaires publiques actuelles montrent que les définitions fondées sur le recours à la force ou à la menace sont obsolètes et qu'une définition moderne fondée sur l'absence de consentement est nécessaire. Avant de procéder à la révision de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, nous devrions plutôt nous concentrer en premier lieu sur sa mise en œuvre intégrale et correcte. En gardant cela à l'esprit, j'aiderai le commissaire chargé des affaires intérieures et à la migration lors des négociations au sujet de la directive relative aux abus sexuels sur enfants, dans laquelle une définition similaire est incluse et pour laquelle le soutien du Parlement sera essentiel. Étendre la liste des infractions pénales de l'UE requerrait l'unanimité du Conseil, comme dans le cas des propositions relatives aux discours et aux crimes de haine.

Il existe un certain nombre de mesures à prendre pour poursuivre la lutte contre la cyberviolence. Outre la mise en œuvre de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui exige la criminalisation des formes les plus courantes de cyberviolence (le partage non consenti d'images intimes, y compris les hypertrucages générés par l'IA, le cyberharcèlement, la traque furtive en ligne et les discours de haine misogyne en ligne), je me pencherai, si ma désignation est confirmée, sur l'élaboration d'un code de conduite avec les plateformes de médias sociaux sur la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles, contribuerai au plan d'action contre le cyberharcèlement et aux travaux menés par le commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport. Enfin, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit au sujet de la sécurité dans la sphère politique, étant donné que le cyberharcèlement,

en particulier le cyberharcèlement fondé sur le genre, est l'un des principaux facteurs qui poussent les femmes à ne pas ou à ne plus faire carrière en politique.

11. Stratégies en faveur de l'égalité, handicap et données sur l'égalité

Comment comptez-vous collaborer avec les autres commissaires européens pour assurer la cohérence et l'intégration dans les autres politiques de l'Union de diverses stratégies en faveur de l'égalité, comme la stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ+, la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, la stratégie pour l'égalité et l'inclusion des Roms, ainsi que le plan d'action de l'UE contre le racisme et la stratégie de lutte contre le racisme? Envisagez-vous de nouvelles propositions législatives lors de l'actualisation des stratégies d'égalité et de lutte contre la discrimination? Que ferez-vous pour que l'Union européenne reste un espace sûr et ouvert pour chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre? Vous engagez-vous à lancer rapidement des procédures d'infraction en cas de recul en la matière? Quelles mesures prendriez-vous pour améliorer la collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité? Par ailleurs, quelles actions comptez-vous prendre pour assurer la mise en œuvre de la CNUDPH dans les États membres et au sein des institutions de l'Union? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que l'Union européenne adhère au protocole facultatif se rapportant à la CNUDPH?

L'intégration des questions d'égalité n'est pas un objectif en soi, mais un moyen de renforcer les fondements d'une société juste et prospère et, en tirant parti de tous ses talents, d'une économie plus compétitive et d'une société démocratique et sûre. C'est pourquoi nous devons continuer à combiner des initiatives ciblées en faveur de l'égalité avec l'intégration des questions d'égalité pour parvenir à l'Union de l'égalité mentionnée dans ma lettre de mission.

Conformément à ma lettre de mission, si ma désignation est confirmée, je dirigerai les travaux sur l'intégration des questions d'égalité dans les politiques, la législation et les programmes de financement de l'UE. Je tirerai pleinement parti de la task force pour l'égalité et de son réseau de coordinateurs pour l'égalité au sein de toutes les directions générales de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure, couvrant tous les domaines d'action de l'UE. Tous les commissaires désignés et les vice-présidents exécutifs désignés se sont engagés à intégrer la dimension de genre dans leurs politiques. Je me réjouis à la perspective de faire avancer cet engagement fort en échangeant avec mes collègues sur l'intégration des questions d'égalité dans leurs portefeuilles, en particulier sur les solutions «gagnant-gagnant» qui se dégagent lorsque l'égalité est prise en considération. Je collaborerai avec le commissaire chargé du budget, de la lutte antifraude et de l'administration publique afin d'examiner les moyens d'intégrer au mieux la perspective d'égalité dans les programmes de financement. Le projet pilote sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE est l'un des exemples qui peuvent nous inspirer.

Cela devrait être complété par des formations et des sessions d'information au sein de la Commission, en mettant l'accent sur des domaines tels que l'intégration de la dimension de genre, de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ ou encore des questions relatives au handicap. Les analyses d'impact et les évaluations dans tous les domaines d'action de l'UE peuvent se pencher utilement sur la dimension d'égalité.

Plusieurs stratégies et plans d'action relevant de l'Union de l'égalité arrivent à leur terme l'année prochaine. Si ma désignation est confirmée, je commencerai immédiatement à travailler sur la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, sur une stratégie renouvelée en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ et sur une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme. Je veillerai à ce que les nouvelles stratégies soient conçues au terme d'un vaste processus consultatif associant le Parlement européen, les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes. J'examinerai quelles mesures sont nécessaires, le cas échéant, pour combler les lacunes restantes ou renforcer le cadre juridique existant, en particulier en ce qui concerne l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux biens et aux services et l'incidence de la nouvelle législation sur l'intelligence artificielle en matière de non-discrimination et d'égalité.

En ce qui concerne la sécurité des personnes LGBTIQ, j'œuvrerai sans relâche à la construction de sociétés européennes plus sûres pour les personnes, dans toute leur diversité. Si ma désignation est confirmée, j'évaluerai attentivement le travail accompli, examinerai les domaines dans lesquels des lacunes persistent et proposerai des mesures ciblées pour faire respecter les droits des personnes LGBTIQ et créer des synergies avec les autres stratégies en faveur de l'égalité. La stratégie renouvelée en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ que je proposerai mettra notamment l'accent sur l'interdiction de la pratique de la thérapie de conversion,

dans le plein respect des compétences des États membres. Les domaines d'action comprennent de nombreuses dimensions dans lesquelles les intérêts particuliers des personnes LGBTIQ doivent être pris en compte, y compris le harcèlement, les droits de l'enfant et la santé mentale. Je me réjouis à la perspective de faire avancer ces questions avec les commissaires chargés de ces portefeuilles.

Si ma désignation en tant que commissaire chargée de l'égalité est confirmée, je concentrerai mes efforts sur la mise en place, la mise en œuvre et l'application des règles en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination. Je discuterai avec les États membres qui présentent des lacunes et je veillerai à la bonne mise en œuvre des actes législatifs récemment adoptés. Le renforcement des organismes pour l'égalité de traitement donnera plus de poids aux règles de l'UE en matière d'égalité et de non-discrimination au niveau national. Si cela s'avère nécessaire et opportun, je n'hésiterai pas à proposer au collège d'exercer les pouvoirs conférés à la Commission en tant que gardienne des traités, y compris le recours à des procédures d'infraction.

Nous avons, j'en conviens parfaitement, besoin de données plus précises et plus comparables pour permettre aux décideurs politiques et au public d'évaluer l'ampleur et la nature des discriminations et d'améliorer notre compréhension, sur une base solide, des tendances en la matière. Des progrès ont été accomplis, notamment grâce à la collaboration avec les États membres, y compris à l'aide de statistiques nationales. Je proposerai que la Commission intensifie encore ses efforts en matière de données sur l'égalité lors du renouvellement des stratégies en la matière. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je travaillerai au sein de la Commission ainsi qu'avec les États membres, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), les présidences du Conseil, le groupe de Praia des Nations unies, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes en vue d'obtenir des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'égalité.

La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'un rapport sur l'état d'avancement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, qui évalue sa mise en œuvre ainsi que les problèmes qui subsistent. La Commission, en tant que point focal de l'UE dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), prépare également le dialogue constructif sur la mise en œuvre de cette convention dans l'UE. Ces processus sont très utiles pour recenser les lacunes restantes et, lorsque cela est jugé nécessaire, pour mettre à jour les objectifs et les actions de la stratégie. Tous les États membres n'ont pas adhéré au protocole facultatif se rapportant à la CNUDPH, et la proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion de l'UE au protocole facultatif est en suspens depuis 2008. Je m'engage à veiller à ce que la Commission suive de près les progrès accomplis par les États membres en ce qui concerne cette adhésion.

Si ma désignation est confirmée, l'une de mes priorités consistera à combler les lacunes qui subsistent et à contribuer à une Europe sans entraves pour les personnes handicapées. Les priorités continueront d'être l'emploi, la vie autonome, l'accessibilité et l'intégration des considérations relatives au handicap dans tous les domaines d'action.

Questions de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

12. Quels sont vos grands domaines prioritaires et vos mesures concrètes dans le cadre de la future feuille de route pour les droits des femmes et en vue de la reconduction de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes? Comment s'articuleront-ils avec d'autres documents stratégiques? Comment ferez-vous pour donner la priorité et prendre en considération comme il se doit les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de votre portefeuille et dans l'ensemble de la nouvelle Commission, comment comptez-vous organiser les travaux et vous assurer de la collaboration du commissaire à la justice et de la DG JUST? Comment comptez-vous intégrer et préserver l'approche intersectorielle dans votre action dans le domaine de la santé et de l'éducation et dans le domaine de la fourniture de biens et de services, la stratégie répondra-t-elle à l'engagement pris à l'égard de la santé et des droits génésiques et sexuels et définira-t-elle des orientations en vue d'une éducation à la vie sexuelle et relationnelle qui soit complète et adaptée à l'âge?

La feuille de route sur les droits de la femme exposera notre vision des droits des femmes et permettra d'entamer un débat avec le Parlement européen et les États membres. Il est d'ores et déjà évident que des domaines tels que la violence à l'égard des femmes et l'émancipation économique et politique des femmes doivent demeurer prioritaires. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation ainsi qu'avec l'ensemble des commissaires afin de veiller à ce que la feuille de route tienne compte des défis en matière d'égalité

de genre dans tous les domaines d'action, y compris le travail, la santé, l'éducation, la justice, la participation politique et l'espace en ligne. La combinaison de mes deux portefeuilles m'aidera également à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte en temps de crise. Les différentes crises, qu'elles soient liées à la santé, aux conflits ou au climat, comportent toutes des dimensions d'égalité évidentes, et il y a lieu de tenir compte des besoins des différents groupes de personnes dans la société pour réagir efficacement à ces crises.

Si ma désignation est confirmée, je proposerai au collège une feuille de route qui fournira un programme de haut niveau. Celle-ci nous guidera dans l'élaboration de notre stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après 2025, laquelle présentera des actions concrètes pour atteindre ces objectifs. La future stratégie s'appuiera sur plusieurs études en cours ainsi que sur un vaste processus de consultation publique. Notre priorité, à l'avenir, sera de mettre en œuvre de la législation de l'UE qui a été adoptée ces dernières années et de veiller à ce que les nouveaux droits et le renforcement de la protection deviennent une réalité sur le terrain. Une autre priorité consisterait à élaborer une initiative visant à améliorer la représentation des femmes en politique, qui serait également liée aux travaux du commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit sur la sécurité des candidats politiques et des représentants élus. D'autres initiatives pourraient servir à renforcer l'indépendance financière des femmes, à réduire l'écart de retraite entre les hommes et les femmes et à lutter contre les stéréotypes sexistes préjudiciables, en particulier dans les médias et la publicité. Je compte également me pencher attentivement sur la discrimination algorithmique, en tenant compte des premières expériences de la mise en œuvre du règlement sur l'IA récemment adopté. La stratégie pourrait également aborder certaines questions liées à la santé, y compris les droits en matière de sexualité et de procréation, dans la mesure où elles relèvent de la compétence de l'UE. Je m'efforcerai d'assurer, avec le commissaire chargé des partenariats internationaux, la pleine cohérence de la feuille de route et de la prochaine stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes avec l'action extérieure de l'UE sur ces aspects. Cette nouvelle stratégie pourrait également suivre une approche intersectionnelle, en tenant compte de la situation particulièrement vulnérable des femmes handicapées, des femmes migrantes ou des femmes LGBTIQ, par exemple, et ainsi garantir la cohérence avec d'autres stratégies relevant de l'Union de l'égalité. D'après mon expérience personnelle, je sais combien il est essentiel de suivre une approche intersectionnelle pour mener une action efficace en matière d'égalité.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal pour lutter contre la discrimination dans le domaine de la santé. Le programme «L'UE pour la santé» a joué un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités en matière de prévention des maladies, de préparation aux crises et de fourniture de soins de santé. Dans le cadre du plan européen pour vaincre le cancer, le registre européen des inégalités face au cancer a mis en évidence les inégalités liées à l'âge, au sexe, au niveau d'éducation et de revenu, ainsi que les disparités en matière de prévention et de traitement du cancer entre les zones urbaines et rurales.

Compte tenu des liens qui unissent nos politiques respectives, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit afin de veiller à l'intégration, en bonne et due forme, de la perspective d'égalité dans toutes les politiques relevant de sa responsabilité.

J'entends également travailler en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation ainsi qu'avec le commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport pour nous attaquer à des questions telles que la discrimination, le harcèlement et les stéréotypes dans l'éducation. Tout en respectant la compétence des États membres pour décider des contenus pédagogiques, je considère que la promotion d'une éducation complète à la sexualité, conformément aux lignes directrices de l'UNESCO et aux normes internationales, est un facteur de réussite essentiel pour la prévention de la violence fondée sur le genre et pour l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à vous reporter également à mes réponses à la question n° 10.

13. L'écart salarial entre les hommes et les femmes est toujours d'actualité et, combiné à d'autres problèmes structurels qui nuisent à la participation des femmes au marché de l'emploi, il contribue à un écart tout aussi inquiétant entre les hommes et les femmes en matière de retraites. Quelles actions concrètes comptez-vous prendre pour vous attaquer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et pour réduire la discrimination salariale, notamment dans les secteurs majoritairement féminins tels que les soins, et que comptez-vous faire pour vous attaquer et mettre fin aux problématiques telles que le manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou l'absence de soutien suffisant et de cadre juridique en faveur des obligations familiales assumées par les femmes, les mères notamment, ce qui contribue à limiter la présence des femmes sur le marché de l'emploi et

dans les secteurs les mieux rémunérés? Que ferez-vous pour qu'une attention particulière soit accordée aux femmes se trouvant en situation de précarité ou dans des conditions de vulnérabilité, comme les femmes sans-abri, ainsi qu'à l'accès des femmes des régions rurales ou reculées aux infrastructures et aux services essentiels?

Les inégalités de genre ne constituent pas seulement une injustice, mais elles représentent également un obstacle économique considérable qui a des répercussions négatives à long terme sur notre compétitivité. Si l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'UE s'est légèrement réduit, passant de 13,7 % en 2019 à 12,7 % en 2022, il demeure trop élevé dans la majorité des États membres. En raison des difficultés rencontrées par les femmes au cours de leur vie professionnelle, l'écart de retraite entre les hommes et les femmes s'élevait encore à 25,4 % au niveau de l'UE en 2023.

Les mesures en matière de transparence des rémunérations prévues par la directive récemment adoptée ainsi que le renforcement de l'application du droit à l'égalité des rémunérations changeront véritablement la donne pour les femmes en Europe. Ces mesures permettront aux travailleuses de faire valoir leurs droits en leur donnant accès aux informations nécessaires. Les nouvelles règles conduiront également les entreprises à prendre des mesures pour lutter, s'il y a lieu, contre la discrimination structurelle ou les préjugés en matière de rémunération.

Les États membres ont jusqu'en juin 2026 pour transposer la directive en droit national. Si ma désignation est confirmée, je souhaite que la Commission déploie des efforts concertés visant à soutenir la transposition correcte de la directive dans les États membres, puis sa pleine mise en œuvre dans la pratique, tout en évitant des charges administratives excessives pour les employeurs. Pour ce faire, nous pouvons organiser des ateliers de mise en œuvre et d'apprentissage mutuel afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques, et tenir des réunions avec les États membres qui ont des questions sur l'interprétation du droit. Je travaillerai à l'élaboration d'orientations, notamment sur la manière d'établir, en droit, le principe d'égalité salariale et la lutte contre la discrimination intersectionnelle. Le financement de l'UE aide les autorités nationales à mettre au point des outils numériques pour faciliter l'application des nouvelles règles.

Au-delà des efforts visant à éliminer l'écart de rémunération, je continuerai de m'attacher à combler l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes. L'une des mesures clés prévues à cet effet est la mise en œuvre de la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette directive vise à faciliter un meilleur partage des responsabilités familiales afin de créer les conditions permettant aux femmes, en particulier celles qui doivent s'occuper d'enfants ou de personnes âgées parmi les membres de leur famille, d'entrer ou de rester sur le marché du travail. Pour ce faire, elle prévoit des congés familiaux et des formules souples de travail d'une manière qui les rend plus attrayants et qui devrait donc encourager davantage d'hommes à y avoir recours.

Les nouvelles règles devaient être mises en œuvre avant le mois d'août 2022. J'entends à présent vérifier de près si les législations nationales sont conformes aux exigences de la directive, en particulier ses dispositions relatives au congé parental et/ou à son indemnisation. Dans un premier temps, je compte entamer un dialogue avec les États membres concernés afin de tenter de remédier à certaines lacunes et d'encourager l'apport du soutien financier disponible.

Enfin, pour combler l'«écart entre les femmes et les hommes en matière de prise en charge des responsabilités familiales», la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes offrira l'occasion de présenter de nouvelles actions visant à renforcer les droits des femmes et l'égalité de genre dans l'ensemble de l'UE et de ses institutions.

Je suis convaincue que les actions de la Commission doivent tenir compte des besoins spécifiques des femmes en situation précaire ou en situation de vulnérabilité. Par exemple, les «personnes sans domicile invisibles», qui ne disposent pas de foyer permanent, sont souvent majoritairement des femmes. Je collaborerai avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation et le commissaire chargé de l'énergie et du logement pour faire en sorte que la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté porte également sur les questions d'égalité, en particulier l'égalité de genre. Pour remédier à la situation des personnes les plus vulnérables, y compris des personnes sans domicile, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de mettre l'accent sur l'insuffisance des revenus ainsi que sur les lacunes en matière d'accès au marché du travail et d'accès aux services sociaux et essentiels.

Si ma désignation est confirmée, je compte également redoubler d'efforts pour favoriser l'égalité de genre dans les régions rurales et isolées. Malgré leur immense contribution, les femmes sont souvent confrontées à des inégalités d'accès aux ressources, à l'éducation et au pouvoir décisionnel. Je coopérerai avec le commissaire chargé de l'agriculture et de l'alimentation pour veiller à nous appuyer sur les résultats de nos politiques et les

financements disponibles en vue de soutenir les femmes dans les zones rurales et isolées, y compris la PAC 2023-2027, qui renvoie spécifiquement à la nécessité d'améliorer la situation des femmes vivant dans ces zones. Les services essentiels et sociaux sont les principaux moteurs d'inclusion sociale des femmes vivant dans des zones rurales et isolées. Je veillerai à ce que les fonds de l'UE continuent de financer la fourniture, dans ces zones, de ces services en faveur des femmes.

14. La violence fondée sur le genre est un fléau contre lequel aucune femme de l'Union n'est à l'abri à la maison, au travail ou dans la rue. Comment comptez-vous assurer la pleine mise en œuvre, partout dans l'Union, de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et de la convention d'Istanbul? Les violences sexuelles et le cyberharcèlement figurent dans la directive, mais ce n'est pas suffisant. Quelles sont les mesures qui figureront dans le futur plan d'action contre le cyberharcèlement pour que le harcèlement, les discours de haine et les abus en ligne soient éliminés des espaces numériques? S'attaquera-t-il aux images, notamment celles qui sont créées par l'IA, qui servent à avilir les femmes et à ternir leur réputation par le partage et la circulation de contenus tels que les deepfakes ou les images pornographiques? Quels sont les moyens d'y parvenir, notamment par la prévention de la part des entreprises technologiques? Comptez-vous donner la priorité à l'élaboration de lignes directrices à l'intention des États membres pour l'organisation de campagnes d'information dans tous les États membres sur le rôle du consentement dans les relations sexuelles et sur l'éducation sexuelle et comptez-vous proposer des propositions ou des initiatives législatives pour que le viol soit érigé en infraction pénale au moyen d'une définition fondée sur le consentement? Comptez-vous œuvrer en faveur de nouvelles propositions spécifiques pour lutter contre la violence fondée sur le genre, et notamment d'une proposition de décision du Conseil visant à étendre la liste actuelle des «infractions pénales de l'Union» pour faire de la violence fondée sur le genre un nouveau domaine de criminalité énoncé à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE, comme le demande le Parlement?

Mettre fin à la violence et aux stéréotypes est l'un des principaux piliers de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. Je suis fier que l'UE ait adopté, en mai dernier, la directive novatrice sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Nous devons maintenant veiller à ce que ce nouvel acte devienne une réalité sur le terrain d'ici la date limite de transposition, en juin 2027. Je soutiendrai les États membres dans la mise en œuvre correcte et en temps utile de la directive. Dans le même temps, cette directive contribue à la mise en œuvre des obligations qui incombent à l'Union européenne en vertu de la convention d'Istanbul dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale dans les États membres, y compris ceux qui n'ont pas ratifié la convention.

En outre, la convention d'Istanbul doit également être mise en œuvre en ce qui concerne l'administration publique de l'UE. Chaque institution, délégation, organe ou organisme devra mettre en place un ensemble de mesures, y compris des politiques et des cadres solides en matière de lutte contre le harcèlement. En coopération avec le commissaire chargé du budget, de la lutte antifraude et de l'administration publique, je renforcerai la coordination avec toutes les institutions de l'UE, y compris le Parlement européen, afin de veiller à ce que nos administrations publiques respectent les exigences et d'échanger les bonnes pratiques.

Dès 2015, une enquête de la FRA révélait qu'une femme sur 10 dans l'UE avait signalé avoir été victime de cyberharcèlement sous la forme de courriels ou de SMS sexuellement explicites non désirés ou d'avances inappropriées sur les médias sociaux. Depuis lors, ce danger n'a fait que croître. Le harcèlement en ligne touche particulièrement les femmes actives dans la vie publique, ce qui peut avoir pour effet de réduire au silence les femmes, d'entraver leur participation à la société et de porter atteinte au principe de démocratie.

Les images dégradantes générées par internet et l'IA sont une manifestation récente du problème plus structurel de la violence à l'égard des femmes. Nous disposons déjà d'outils que nous devons exploiter pleinement. La directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes érige en infraction pénale le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés, garantit que les victimes reçoivent le soutien nécessaire et facilite leur accès à la justice. Le règlement sur les services numériques contient également des règles strictes pour lutter contre la violence fondée sur le genre en ligne, notamment en prévoyant des mécanismes de signalement clairs et en désignant des signaleurs de confiance disposant d'une expertise sur ces questions. Il exige des fournisseurs de très grandes plateformes et de très grands moteurs de recherche en ligne qu'ils procèdent à une évaluation des risques et, s'ils identifient des risques liés à la violence fondée sur le genre, d'atténuer ces risques de manière efficace. La Commission a déjà pris des mesures d'enquête à l'égard de plusieurs entités désignées sur les risques découlant de l'IA générative et travaille en étroite collaboration avec les experts du Centre européen pour la transparence des

algorithmes pour s'attaquer au problème des contenus générés par l'IA tels que les hypertrucages ou les abus sexuels basés sur des images.

Le règlement sur l'IA introduit des règles concernant l'IA générative, notamment l'étiquetage des «hypertrucages» et l'intégration de solutions techniques permettant la détection des sorties produites par le système d'IA. Cela permettra, de manière effective, aux fournisseurs de services en ligne d'identifier ces contenus et de prendre les mesures nécessaires, par exemple en supprimant tout contenu représentant de manière fallacieuse des femmes nues. En outre, le règlement sur l'IA interdit l'utilisation de l'intelligence artificielle se fondant sur de tels contenus trompeurs pour manipuler des personnes et causer des préjudices. La violation de ces règles peut entraîner l'imposition de lourdes amendes. La Commission travaille actuellement à l'élaboration d'orientations pratiques visant à garantir une application rapide et cohérente des dispositions du règlement sur l'IA en ce qui concerne ces interdictions, qui sont applicables à partir de février 2025.

Comme annoncé dans la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, si ma désignation est confirmée, je contribuerai à la mise en place d'un cadre volontaire pour réunir les plateformes en ligne et d'autres parties prenantes afin de mieux protéger les femmes en ligne. J'ai l'intention de lancer des travaux avec les plateformes de médias sociaux sur la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles. Ces mesures prises ensemble permettront de lutter efficacement contre la cyberviolence fondée sur le genre dans l'ensemble de l'UE, de faire en sorte que les victimes aient la certitude que la loi les protège efficacement et de veiller à ce que la cyberviolence illégale ne reste pas impunie.

Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai pleinement la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique en la matière afin d'envoyer un message fort sur la mise en œuvre intégrale de ces actes, de veiller à ce que les orientations prévues par le règlement sur l'IA tiennent compte des préjudices potentiels causés par les images générées par l'IA qui sont utilisées pour dégrader les femmes et ternir leur réputation, et de lutter efficacement contre le cyberharcèlement, les discours de haine illégaux et la violence fondée sur le genre.

Ces dernières années, nous avons également assisté à une escalade du cyberharcèlement. Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai les travaux du commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport afin de les associer aux axes de travail sur l'égalité.

Enfin, en ce qui concerne le fait d'ériger la violence fondée sur le genre en forme grave de criminalité transfrontière, veuillez, Mesdames et Messieurs les députés, consulter mes réponses à la question n° 10.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

15. En tant que commissaire désignée à l'égalité, comment comptez-vous intégrer les questions d'égalité dans tous les domaines d'action pertinents et assurer une approche cohérente et ouverte, par exemple entre les diverses stratégies en faveur de l'égalité relevant de votre domaine de compétence et la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et le nouveau plan européen pour des logements abordables? En ce qui concerne la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, quelles actions envisagez-vous pour éliminer l'écart entre les hommes et les femmes en matière de rémunération et de retraite? Quelles mesures législatives envisagez-vous pour renforcer la position des femmes sur le lieu de travail et, notamment, pour vous attaquer aux nombreux désavantages que connaissent les femmes en raison de l'«effet pénalisant de la maternité», comme le qualifie l'EIGE? Comment la stratégie abordera-t-elle l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les aidants, notamment en matière d'accueil de la petite enfance, afin de faciliter le retour des femmes sur le marché du travail?

Vous engagez-vous à mettre à jour la stratégie actuelle en faveur des droits des personnes handicapées au moyen de nouvelles initiatives phares pour la période 2025-2030 et quels seront vos domaines d'actions prioritaires pour les prochaines années? Comment veillerez-vous à la bonne mise en œuvre de la législation telle que la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées afin de garantir les droits des personnes handicapées? Conformément aux obligations qui incombent à l'Union européenne et aux États membres en vertu de la CNUDPH, quelles autres actions de l'Union envisagez-vous pour améliorer la situation sociale et économique des personnes handicapées, notamment pour éliminer les obstacles qui entravent leur liberté de circulation et qui ne leur permettent pas de résider et de travailler dans d'autres États membres de l'Union?

Si ma désignation en tant que commissaire chargée de l'égalité est confirmée, je veillerai à intégrer les questions d'égalité et de lutte contre la discrimination dans toutes les politiques en m'appuyant sur les travaux de la task force pour l'égalité et en entretenant des contacts étroits avec mes collègues. J'œuvrerai à l'amélioration des données sur l'égalité, afin de renforcer la base factuelle permettant de répondre aux besoins et aux préoccupations des différents groupes en matière d'égalité. J'encouragerai la transparence dans la comptabilisation des progrès accomplis sur la voie d'une Union de l'égalité dans son ensemble. Je renforcerai le dialogue avec les acteurs aux niveaux national, régional et local, en échangeant avec les personnes concernées. Dans le cadre des stratégies pertinentes, je m'emploierai à recenser, à inclure et à proposer des mesures en faveur des personnes victimes de discrimination, par exemple les communautés marginalisées telles que les Roms, les personnes handicapées, les personnes âgées et les mères célibataires. C'est tous ensemble que nous ferons progresser l'Union de l'égalité.

Je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, qui présentera un nouveau plan d'action sur le socle européen des droits sociaux ainsi qu'une stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, et avec le commissaire chargé de l'énergie et du logement, qui présentera le tout premier plan européen pour des logements abordables.

Si les actions menées dans le cadre de la prochaine stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dépendront des résultats des études en cours et d'un vaste processus de consultation publique, il est d'ores et déjà évident que nous aurons besoin de mesures supplémentaires pour combler les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. J'ai détaillé ma position sur les écarts entre les hommes et les femmes en matière de rémunération et de retraite dans ma réponse à la question n° 13.

L'«effet pénalisant de la maternité» en matière de rémunération est tout simplement injuste. Il provient des préjugés et de la discrimination que les mères ont tendance à subir de la part de leurs employeurs. Pour y remédier, je continuerai à lutter contre les stéréotypes sexistes préjudiciables et travaillerai avec les organismes pour l'égalité ainsi que les inspections du travail pour lutter contre la discrimination non seulement à l'égard des mères sur leur lieu de travail mais aussi à l'égard des pères qui souhaitent prendre un congé familial. Nous disposons d'un cadre juridique solide et j'examinerai de plus près la mise en œuvre effective des règles dans tous les États membres. Afin de lutter contre la répartition inégale du travail non rémunéré et de remédier au problème des soins, je veillerai à ce que les États membres mettent pleinement et effectivement en œuvre la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et assurent le suivi de la recommandation concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Je collaborerai avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation afin d'encourager les États membres à améliorer la disponibilité et la qualité des services de soins (soins de longue durée inclus), y compris au moyen d'un financement de l'UE.

Comme indiqué dans ma réponse à la question n° 13, j'entends poursuivre et étoffer les initiatives présentées par le collège actuel afin de combler les lacunes qui subsistent et de contribuer à une Europe sans entraves pour les personnes handicapées. Cela inclut les travaux sur la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Les priorités continueront d'être l'emploi, la vie autonome, l'accessibilité et l'intégration des considérations relatives au handicap dans tous les domaines d'action.

J'ai l'intention de prendre des mesures décisives pour soutenir la bonne mise en œuvre des nouvelles directives relatives à la carte européenne du handicap et à la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées. Je collaborerai avec les États membres pour soutenir leurs efforts tout au long du processus de transposition au cours des deux ans et demi à venir. Je veillerai également à préparer les actes délégués et d'exécution pour compléter le cadre juridique et permettre l'introduction des cartes au niveau national, et en particulier un acte délégué définissant les caractéristiques numériques des cartes physiques, à adopter dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la directive.

Question de la sous-commission de la santé publique

16. L'une de vos missions consiste à élaborer une nouvelle stratégie en faveur de contre-mesures médicales en cas de menaces pour la santé publique. Dans ce contexte, il est vital d'agir face à l'absence d'autonomie stratégique européenne et à la dépendance excessive actuelle à l'égard des importations de principes pharmaceutiques actifs (PPA). Il est essentiel de mettre en place un mécanisme solide de soutien à la production de PPA et de médicaments abordables et accessibles prêts à l'emploi pour les patients en Europe. Ce mécanisme s'avérerait crucial en cas de nouvelle pandémie, mais il a également toute son importance dans le domaine du développement de la prévention et du traitement des maladies en Europe en général, aussi bien les maladies ordinaires que les maladies rares. Pourriez-vous exposer brièvement la stratégie que vous comptez mener pour renforcer la préparation aux défis qui se posent dans ce contexte en matière de santé, sans oublier la solidarité

mondiale? Dans votre réponse, pourriez-vous aborder notamment les infrastructures de coopération à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, les actions à mener pour mettre en place un mécanisme solide de production, de développement et de mise à disposition de médicaments et de principes critiques et ce qu'il conviendrait de faire pour réduire la dépendance de l'Union à l'égard des fournisseurs étrangers et assurer le financement de la politique de santé publique, notamment dans le cadre du programme de l'Union dans le domaine de la santé?

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je mettrai fortement l'accent sur la coopération internationale, en collaboration avec le commissaire chargé des partenariats internationaux et le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal, étant donné que les crises sanitaires mondiales exigent une coopération et une solidarité mondiales.

La Commission travaille déjà dans cet état d'esprit et coopère étroitement avec les partenaires internationaux et les pays tiers. Ces partenariats ont été mis à l'épreuve cet été, lorsque le continent africain a été témoin de l'apparition d'un variant plus sévère du mpox, qui s'est propagé dans plusieurs pays et a causé la mort de personnes au sein des groupes les plus vulnérables. Sur la base de la coopération mise en place ces dernières années, nous avons été les premiers à livrer des vaccins sur le terrain en République démocratique du Congo, dans un délai de deux semaines suivant la déclaration d'urgence de santé publique de portée internationale publiée par l'Organisation mondiale de la santé, et nous avons ainsi été en mesure de lancer des campagnes de vaccination immédiatement après. Cela n'aurait pas été possible en l'absence des relations de confiance qui ont été établies depuis la pandémie de COVID-19 et du cadre renforcé pour les menaces transfrontières pour la santé, y compris la mise en place de l'HERA. Au cours de cet exercice, la Commission a également envisagé et soutenu le partage des vaccins donnés par les États membres. Grâce à l'approche «Équipe Europe», nous sommes aujourd'hui un partenaire de premier plan dans la réaction à l'épidémie.

Si ma désignation est confirmée, je soutiendrai le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal dans ses travaux sur l'accord prévu sur les pandémies, qui devrait améliorer la prévention des futures pandémies ainsi que la préparation et la réaction à celles-ci au niveau mondial, ainsi qu'avec le commissaire chargé des partenariats internationaux, en vue de renforcer la stratégie «Global Gateway». Les investissements devraient non seulement se concentrer sur l'Union européenne, mais aussi aider nos partenaires mondiaux à développer leurs propres capacités de production résilientes. Les initiatives existantes, telles que l'initiative phare «Équipe Europe» sur la fabrication des vaccins, des médicaments et des technologies de la santé et leur accès en Afrique, se poursuivront et serviront de modèle utile pour renforcer les capacités dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Dans le même temps, afin de soutenir les achats et les dons, il est nécessaire que des contre-mesures médicales soient disponibles. Comme l'a montré la pandémie de COVID-19, le manque de capacités de réserve pour la production et l'approvisionnement, la complexité des chaînes de valeur mondiales pour la production et la distribution de produits pharmaceutiques ainsi que l'absence de diversification des sources dépendantes de pays tiers peuvent rapidement conduire à une pénurie de contre-mesures médicales essentielles. Je considère donc que l'Union européenne devrait continuer à investir dans une plus grande autonomie en ce qui concerne la fabrication de contre-mesures médicales critiques. Je soutiendrai les travaux du commissaire chargé de la santé et du bien-être animal au sujet d'un acte législatif sur les médicaments critiques, qui vise à renforcer la résilience de nos chaînes d'approvisionnement et à réduire la dépendance à l'égard de pays tiers en ce qui concerne les médicaments critiques et leurs ingrédients.

La nouvelle stratégie en matière de contre-mesures médicales que la présidente élue m'a chargée de mettre en œuvre devrait couvrir les traitements, les vaccins, les diagnostics, les dispositifs médicaux et les équipements de protection. Elle proposerait une approche «de bout en bout» allant de l'évaluation de la menace au soutien de la recherche et du développement de nouveaux prototypes et produits, à l'augmentation de la production en période de crise et au mécanisme de constitution de stocks de ces produits critiques. Dans le cadre des travaux de préparation aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et sur la base d'une stratégie plus large de constitution de stocks, cela permettrait d'exploiter des outils tels que la passation conjointe de marchés et la constitution de stocks.

Une telle stratégie ne peut aboutir à des résultats sur le terrain que si elle suit une approche coordonnée, assortie d'une panoplie renforcée d'instruments d'action pertinents au niveau de l'UE. Je compte sur le soutien du Parlement européen et du Conseil pour sa mise en œuvre.